



1<sup>er</sup> Festival de courts métrages



organisé par  
les jeunes

## REGLEMENT

### Article 1 / Participation

Le concours est ouvert aux enfants à partir de 7 ans, aux adolescents et aux adultes sans limite d'âge.

Les équipes peuvent être constituées de 2 à 10 membres, sans contrainte d'âge.

Si vous n'êtes pas associé à une équipe, contactez-nous pour savoir s'il est possible de vous joindre à d'autres participants.

La participation à cette manifestation est entièrement gratuite.

### Article 2 / Thème

La thématique retenue par les jeunes est :

**A quoi ressemblerait demain... Sans Écologie ?**

Toute réalisation n'ayant pas de rapport avec le thème ne sera pas prise en compte par le jury.

### Article 3 / Réalisation durée et format d'exportation :

La durée finale des films devra être comprise entre 2 et 10 minutes, générique compris.

Les équipes sont libres de réaliser leur court métrage de la manière qui leur convient.

Les fichiers vidéo doivent être des fichiers .avi, .wav ou .mkv .

Pour concourir, les films doivent être remis à Nooba avant le 31/05/20 à 16h. Pour nous remettre vos créations, 3 possibilités :

- par wetransfer (mail indiqué à l'article 11)
- en main propre par CD, DVD ou clef USB en prenant rendez-vous (contact par mail ou téléphone indiqué à l'article 11).
- en nous laissant un CD, DVD ou clef USB dans notre boîte à lettres (adresse indiquée article 11)

Une validation sera systématiquement envoyée pour confirmer la bonne réception du court métrage. En cas de non réponse de la part des organisateurs, merci de nous contacter.

### Article 4 / Droits

La participation au Coursty'Val vaut acceptation de céder tout droit de diffusion, à titre gratuit, à Nooba et à tous ceux autorisés par Nooba pour les films réalisés.

**Chaque équipe veillera à obtenir les autorisations nécessaires de droit à l'image pour les personnes apparaissant dans leur film, figurant compris.**

Aucune image ou vidéo déjà existante ne peut être utilisée.

**Les musiques utilisées doivent être des créations des équipes ou des musiques libres de droit** (voici quelques exemples de sites qui mettent à disposition des musiques libre de droit :

- <https://www.hooksounds.com/>
- <https://www.bensound.com/>
- <https://www.musicsscreen.be/>
- <https://www.auboutdufil.com/>

**Nb : Ces musiques libres de droit nécessitent parfois que l'auteur soit crédité lors de la vidéo.**

Durant le tournage, on ne peut filmer un lieu privé sans l'autorisation préalable de son propriétaire.

Chaque participant s'engage également à respecter les lois en vigueur et à ne pas mettre sa vie ou celle d'autrui en danger pour les besoins du tournage.

Le contenu de chaque film est laissé au libre-arbitre de chaque équipe. Cependant les organisateurs se réservent le droit de ne pas projeter un film comportant des scènes qui iraient à l'encontre des valeurs de respect de la dignité humaine que véhicule le CTJEP Nooba.

Chaque équipe doit suivre les règles citées dans le présent document. Les organisateurs se réservent le droit de ne projeter que les films respectant ces règles.



# 1<sup>er</sup> Festival de courts métrages



organisé par  
les jeunes

## Article 5 / Générique

Il est nécessaire de créditer vos acteurs ainsi que chaque membre de l'équipe lors d'un générique placé au début, pendant ou la fin du film.

A l'issue du générique de fin, une image avec les logos devra apparaître. Fichier disponible sur :

[www.noobaensudtoulois.com/courstyval2](http://www.noobaensudtoulois.com/courstyval2)

## Article 6 / Participants

Seuls les membres de l'équipe sont autorisés à jouer dans les courts métrages (seuls des figurants sans texte sont autorisés à apparaître à l'image sans faire partie de l'équipe).

## Article 7 / Matériel

Tout type de caméra peut être utilisé : caméra, appareil photo, téléphone portable.

La qualité de l'image et du son sera pris en compte par le jury, en particulier en cas de très mauvaise qualité.

## Article 8 / Jury

Le jury est constitué :

4 jeunes de 13 à 17 ans. 2 filles et 2 garçons.

4 adultes. 2 hommes et 2 femmes. Ces membres sont liés par leurs activités professionnelles ou associatives à l'art ou à l'écologie.

Les prix seront décernés lors des projections publiques.

## Article 9 / Projection

L'ensemble des films réalisés sera diffusé le samedi 06 Juin à 19h à la salle Guy Gardeux (au-dessus de la mairie) de Vandelévillie et le samedi 26 Juin à 19h à la MJC d'Allamps (à côté de la mairie). Ces séances seront suivies de la remise du prix du jury.

**Chaque participant est invité à y participer. La séance est gratuite, vous pouvez y convier parents et amis.**

Pour que le prix puisse être décerné à une équipe, au moins un membre de l'équipe doit être présent.

## Article 10 / Prix

Les prix suivants seront décernés :

- **Nooba'Mour du public virtuel** : qui récompense le meilleur film selon le vote du public sur internet.
- **Nooba'Mour du public en vrai** : qui récompense le meilleur film selon le vote du public présent lors de la cérémonie du Coursty'Val
- **Nooba'Mour du jury** : qui récompense le film dont le message est le plus percutant.
- **Nooba'Croyable** : qui récompense le film le mieux réalisé (qualité du rythme, des plans...) selon le jury.
- **Nooba'cteur** : qui récompense le meilleur acteur de tous les films selon le vote du jury.
- **Nooba'ctrice** : qui récompense la meilleure actrice de tous les films selon le vote du jury.

Pour chaque prix, un trophée réalisé par les jeunes sera donné à l'équipe. Un seul trophée par prix et par équipe sera remis à chacune des soirées de projections publiques.

## Article 11 / Infos & Contact organisateurs

Toutes les infos sur notre site :

- [www.noobaensudtoulois.com/courstyval2](http://www.noobaensudtoulois.com/courstyval2)

Pour toute question, pour inscription, ou documents pour remise d'un court métrage, contactez-nous :

- [noobast@gmail.com](mailto:noobast@gmail.com)
- 06 76 34 58 23
- 5, rue Etienne Olry 54170 ALLAIN
- [www.noobaensudtoulois.com/contact](http://www.noobaensudtoulois.com/contact)